



15ème législature

Question N° : 1847	De M. Éric Ciotti (Les Républicains - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Justice		Ministère attributaire > Justice
Rubrique >justice	Tête d'analyse >Nombre d'affaires traitées en 2016	Analyse > Nombre d'affaires traitées en 2016.
Question publiée au JO le : 10/10/2017 Réponse publiée au JO le : 16/10/2018 page : 9363		

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le nombre d'affaires traitées en 2016.

Texte de la réponse

Selon les chiffres clé de la Justice de 2017 établis par la sous-direction de la statistique et des études du ministère de la Justice, l'activité des juridictions en 2016 s'élevait à 2 630 085 décisions rendues en matière civile et commerciale et 1 200 575 rendues en matière pénale, auxquelles s'ajoutent 12 313 228 amendes forfaitaires majorées infligées. Un total de 4 479 808 affaires ont été traitées par les parquets. 1 367 166 affaires poursuivables ont été dénombrées, dont 1 175 736 affaires poursuivies ou ayant donné lieu à une procédure alternative ou composition pénale. Enfin, 1 029 712 condamnations et compositions pénales ont été prononcées.